

Responsable d'associations culturelles, éducatives et sociales

RNCP13603 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	330
Code(s) ROME	K1205, K1403, K1206
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	25/07/2020

Certificateur(s)

INSTITUT DE FORMATION DES METIERS DU SECTEUR ASSOCIATIF JUIF - SIF · SIRET : 79201101700011

Institut de formation des métiers du secteur associatif juif - SIF

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Destiné/e à jouer un rôle clé dans l'association qui l'emploie le/la responsable d'associations culturelles éducatives et sociales, doit être capable en tant que cadre associatif majeur/e de gérer aussi bien des personnes, des projets que des budgets et des outils de management et de communication.

Polyvalent/e en même temps que spécialisé/e, il/elle doit être capable de conduire les principales activités suivantes :

- Animer les instances des associations en apportant une expertise humaine, technique et morale à la préparation des projets
- Conseiller, assister les instances des associations de la communauté en veillant à la cohérence de leur activité eu égard aux principes qui les animent et au type d'association déclaré, en supervisant leur organisation, en assurant une médiation entre ses membres et les instances internes/externes
- Diriger le plan de communication externe, les actions de communication internes, en s'assurant de la disponibilité des moyens humains, techniques et financiers, tout en choisissant les supports médias les mieux adaptés pour mettre en œuvre la politique globale de communication.
- Organiser un / des événement(s) en direction des bénéficiaires des associations de la communauté, en tenant compte du plan d'action de l'association et de leur territoire pour répondre aux attentes et aux besoins de la communauté
- Coordonner l'activité en animant des actions de sensibilisation à destination des publics bénéficiaires des associations comme des responsables des associations sur les thèmes en lien avec l'objet de l'association dans les domaines éducatif, culturel et social (citoyenneté, la scolarité, l'éthique, l'art, l'écriture, la nutrition, l'histoire, la santé, le logement, les affaires conjugales),
- Sensibiliser et favoriser les actions d'intégration et de vie dans la cité de manière à tisser du lien social à l'échelle des quartiers, de la commune et du territoire
- Superviser des actions sociales, d'éducation, d'insertion professionnelle au sein d'un réseau de partenaires en s'assurant des prises en charge effectives des bénéficiaires de l'association pour s'assurer de la pertinence des choix.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les Capacités attestées :

Activité I - Participation aux travaux de l'association

- Participer à l'élaboration des projets
- Préparer un plan d'action
- Conduire le développement d'une association
- Concevoir le développement des communautés associatives
- Evaluer les actions mises en œuvre

Activité II - organisation et structuration de l'association

- Veiller à la cohérence de l'activité des associations
- Assurer la médiation entre les membres de l'association
- S'assurer de la cohérence entre les compétences des personnels, les actions et les moyens
- Anticiper, influencer et apporter ses compétences pour réaliser les opérations de maintenance, de restauration et de suivi des travaux d'entretien du patrimoine mobilier et immobilier
- Veiller à la transparence de la gestion financière et matérielle
- Conseiller et constituer les dossiers de demande de financement
- Elaborer des appels d'offres

Activité III - Communication de l'association

- Mener des actions de communication et de représentation
- Diriger dans le respect de l'objet des associations un plan de communication
- Rédiger des textes et prendre la parole devant des publics différents
- Communiquer et échanger les informations

Activité IV - organisation des évènementiels de l'association

- Communiquer et échanger les informations
- Organiser les rencontres
- Sécuriser les actions
- Coordonner l'activité d'une ou plusieurs équipes

Activité V - Animation de l'association

- Accueillir des membres bénéficiaires ou relevant de l'objet des associations, de toutes les générations
- Coordonner des actions sociales, d'éducation, d'insertion professionnelle au sein d'un réseau de partenaires
- Animer, en lien avec les responsables des associations, des actions collectives.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur associatif

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Cadre associatif
- Directeur de centre de jeunesse
- Directeur de centre socioculturel
- Responsable de médiation
- Responsable et coordinateur socioculturel
- Aumônier des hôpitaux, des prisons, des jeunes

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)

Modérée (3/5)

Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.

Facteurs principaux

Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale

Salaire médian (mensuel)	1 655 €
Familles professionnelles (FAP)	V4X85 — Professionnels de l'action sociale · tension 4/5 (Élevée) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	74 840
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	56 %
Familles professionnelles (FAP)	V4X85 — Professionnels de l'action sociale V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- - Président du jury : Le directeur ou le directeur pédagogique de l'IFM SAJ
- - 2 jurés désignés par le directeur de l'IFM?SAJ (SIF)
- - 4 personnalités extérieures dont 2 employeurs et 2 salariés sans lien hiérarchique avec les employeurs précédents.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

- - Président du jury : Le directeur ou le directeur pédagogique de l'IFM SAJ
- - 2 jurés désignés par le directeur de l'IFM?SAJ (SIF)
- - 4 personnalités extérieures dont 2 employeurs et 2 salariés sans lien hiérarchique avec les employeurs précédents.

COMPOSITION DU JURY — VAE

- Président du jury : Le directeur ou le directeur pédagogique
- - 2 jurés désignés par le directeur de l'IFM?SAJ (SIF)
- - 4 personnalités extérieures dont 2 employeurs et 2 salariés sans lien hiérarchique avec les employeurs précédents.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 25/07/2020

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/13603/>